

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 025-212501332-20220922-202224-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Représentés : 4
- Absents :

La convocation du Conseil
Municipal a été faite le : 14
septembre 2022

Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 23
septembre 2022

Catherine BOTTERON



L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Séverine PUTOT, Laëtitia MOUCHET, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Marie-Christine BERTRAND, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Dorian MAZIER, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : M. Renaud COLSON donne pouvoir à Mme Stéphanie DULAC, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Annie POIGNAND donne pouvoir à M. Fabien PELLETIER, M. Pierre MONTRICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine BERTRAND Absents :

- Délibération n° 2022-52 : Les Francas, convention d'objectifs et de moyens 2022-2024

Mme le Maire rappelle que l'association Les Francas anime le Relais Petite Enfance au sein du Syndicat de la petite enfance du secteur de la Dame Blanche et des communes de Palise et Châtillon-le-Duc selon les modalités suivantes :

- Offrir un accès au lieu ressource éducatif à toutes les assistantes maternelles,
- Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des enfants et des familles,
- Participer dès l'enfance à la formation du citoyen de demain en insistant sur des notions de responsabilité, de solidarité, de respects des autres et de soi-même,
- Développer la politique de la famille en direction de la petite enfance.

Mme le Maire propose donc de renouveler ce partenariat sous couvert d'une convention d'objectifs et de moyens, le coût pour la commune étant de 2.791€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Les Francas pour la période 2022-2024,**
- **AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la convention**

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :